Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260526-D202629-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/29

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 11
Conseillers ayant pris part au vote : 11
Date de convocation : 20/05/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Mardi 26 mai 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mathilde MARIE, excusée, de Cyrille LAGRANGE, excusé et Laurent JONCOUR, excusé.

Absent : Aurélia WATTEAU

Secrétaire de séance : Marie-Louise PETITBON

Objet – Commission d'évaluation des charges transférées – Douarnenez Communauté

Présentation : Marc RAHER

VU *le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;*

VU *la délibération en date du 27 avril 2001 de Douarnenez Communauté portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;*

CONSIDERANT *que dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la mandature à venir ;*

CONSIDERANT *que par la délibération de Douarnenez Communauté en date du 27 avril 2001 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à deux représentant pour la commune ;*

CONSIDERANT *que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil municipal parmi ses membres ;*

Il est proposé de désigner :

- Yves TYMEN,
- Marc RAHER,

comme représentants de la commune au sein de la CLECT.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260526-D202629-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le 1er Adjoint, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 11 pour – 0 abstention – 0 contre

- **D'APPROUVER** la proposition.
- **DE DESIGNER** Yves TYMEN et Marc RAHER comme représentants de la commune au sein de la CLECT

Pour extrait certifié conforme

Le Juch, le 05 juin 2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance

Le Maire, Yves TYMEN